

menus objets. Devant l'injonction de leur remettre ses économies, Mme. Davilma n'a pu leur donner que quelques gourdes. Les zenglendos l'ont alors abattue, devant ses six enfants, qu'ils ont frappés.

L'existence de groupes para-militaires ou de bandes de délinquants tolérés par l'armée est également signalée dans certaines régions de province. L'équipe de la Mission dans le département du Nord-Est enquête sur un cas dans lequel pourrait être impliqué l'un de ces groupes. Il s'agit du meurtre de Mme. Souffran, âgée de 65 ans, domiciliée dans le village de St-Antoine, 5e section Moka Neuf de la commune de Sainte Suzanna. Le vendredi 14 mai, Mme Souffran a été vue, une dernière fois, rentrant du marché de Grosse Roche à son domicile. Les membres de sa famille ont effectué des recherches durant toute la fin de la semaine. Le dimanche 16, ils ont retrouvé son panier contenant ses affaires personnelles et une somme d'argent. Ce n'est que le lendemain, lundi 17 mai, qu'ils ont découvert le corps de la victime atrocement mutilé.

Mme Souffran était un membre actif d'une communauté ecclésiastique de base. Ce groupe du courant "Ti Legliz", proche du Président Aristide, avait reçu depuis le coup d'Etat des menaces répétées de la part des "attachés" locaux, auxiliaires de l'armée. Dans les derniers mois, un groupe armé qui se fait appeler Zantray, et qui recruterait parmi ces "attachés", fait régner un climat de terreur dans la région.

Le dimanche 23 mai 1993, trois corps ont été découverts près de la plage de Kyona, dans un sentier connu sous le nom de route de Montage (département de l'Ouest). Selon les renseignements recueillis par la Mission, les trois victimes ont été transportées par des hommes armés dans un pick-up blanc. Deux des victimes avaient les bras ligotés dans le dos avec des câbles électriques. Les assassins ont pu traverser un barrage de police à l'avant-poste de Freycinou et commettre leur crime sans être inquiétés. A l'avant-poste de police, ils auraient dit aux policiers qu'ils transportaient "du charbon pour le commandant de l'Arcahaie". Deux des personnes enlevées sur la voie publique à Saint-Marc (département de l'Artibonite) ont été témoins de la triple exécution et ont pu s'échapper. Le chef de section de Montrouis s'est rendu sur les lieux du crime et a confirmé à la Mission que les trois cadavres présentaient chacun deux orifices de balle dans la nuque.

Dans d'autres cas, les témoins s'accordent à qualifier les auteurs des exécutions arbitraires d'agents de l'Etat:

a) Le 17 mai, à l'heure du matin environ, quatre hommes portant des tenues de policiers ont fait irruption, à Pétion-Ville, au domicile de M. Frédéric Dabon et de son beau-frère, M. Abel Sarasin, l'un et l'autre considérés comme des partisans du